

DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL MOMERSTROFF
Séance ordinaire du mardi 28 avril 2026 à 20h00

Présents : 11 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

BOUR Denis, deuxième Adjoint au Maire ;

BAUER Céline, troisième Adjoint au Maire.

Conseillers :

M. KREMER Serge, Mme STEINMETZ Carine, M. REINHARDT Patrick, Mme

COLLMANN Belinda, M. JAGER Vincent, Mme HESTROFFER Anne-Marie, M.

HELLINGER Thomas

Absent(s) excusé(s) :

Date de convocation : 22 avril 2026

Secrétaire de séance : Sylvia BOUR

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 14 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est lu et adopté.

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni au vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter par Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire le Compte Administratif 2025 de la Commune de MOMERSTROFF, approuve ledit Compte Administratif duquel se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses Prévu	389 786.13 €
Réalisé	277 792.06 €
Reste à réaliser	0.00 €
TOTAL	277 792.06 €

Recettes Prévu	342 525.00 €
Réalisé	414 178.04 €
Reste à réaliser	0.00 €
TOTAL	414 178.04 €

Reprise résultats exercice antérieur 47 261.13 €

Investissement

Dépenses Prévu	245 202.11 €
Réalisé	128 267.63 €
Reste à réaliser	0.00 €
TOTAL	128 267.63 €

Recettes Prévu	259 502.13 €
Réalisé	159 829.27 €
Reste à réaliser	0.00 €
TOTAL	159 829.27 €

Reprise résultats exercice antérieur – 14 300.02 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	17 261.62 €
Fonctionnement	183 647.11 €
Résultat global	200 908.73 €

- Excédent de fonctionnement de 183 647.11 €) **soit un résultat global excédentaire**
- Excédent d'investissement de 17 261.62 €) **de 200 908.73 €.**

3 AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitations de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	136 385.98 €
Un excédent reporté de :	47 261.13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	183 647.11 €

Un excédent d'investissement de :	17 261.62 €
Un reste à réaliser de :	00.00 €
Soit un besoin de financement de :	00.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT : 183 647.11 €
 Affectation complémentaire en réserve (1068) : 00.00 €
 Résultat reporté en fonctionnement (002) : 183 647.11 €
 Résultat d'investissement reporté (001) : 17 261.62 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	136 385,98
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	47 261.13
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	183 647.11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	17 261.62
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	183 647.11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	183 647.11
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

4 FISCALITE LOCALE 2026 – FIXATION DES TAUX

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M le Maire propose de maintenir les taux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.69 0%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.06 %

CHARGE M le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5 BUDGET 2026

M le Maire expose au conseil municipal, le projet de Budget élaboré par la Commission Finances comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 369 166.41 €

Recettes : 369 166.41 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 207 998.03 €

Recettes : 207 998.03 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPOUVE** le Budget Primitif 2026
- **PRECISE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en Investissement et 7,5% en Fonctionnement
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce vote

6 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ORANGE

Dans le cadre du raccordement du nouveau site **ENEDIS** implanté sur le territoire de la commune de Momerstroff, la réalisation de travaux de génie civil ainsi que l'établissement d'une servitude au bénéfice de l'opérateur **Orange** est prévu.

À ce titre un projet de **convention de servitude** est proposé par Orange.

Une indemnité globale et forfaitaire de 1 200 € (mille deux cents euros) de la société **ORANGE** sera payer comptant en dehors de la comptabilité de l'office notarial dans un délais de 3 (trois) mois

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal

- Autorise M le Maire à signer la convention de servitude et tous documents y afférent,

La séance est levée à 22 h15